

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 15 décembre 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 10.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu  
Guylaine Blais  
Louise Turmel

Daniel Blais  
Éric Blanchette  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Avis de motion;
  - 1.1. Règlement no 191-2009 fixant les taux de taxes pour l'année 2009;
  - 1.2. Règlement no 192-2009 concernant un programme de subvention pour la correction d'installations septiques et modifiant le règlement no 30-95;
2. Période de questions;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. AVIS DE MOTION**

**1.1. Règlement no 191-2009 fixant les taux de taxes pour l'année 2009**

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 191-2009 fixant les taux de taxes pour l'année 2009.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,  
Conseillère

**1.2. Règlement no 192-2009 concernant un programme de subvention pour la correction d'installations septiques et modifiant le règlement no 30-95**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 192-2009 concernant un programme de subvention pour la correction d'installations septiques et modifiant le règlement no 30-95.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En réponse aux questions relatives aux règlements, le conseil fournit les explications nécessaires.

## **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2008-12-353**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LA PRÉSENTE SÉANCE SOIT LEVÉE À 20 HEURES 15.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2009.

Clément Morin  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*